

S'inscrire à l'IMPGT - Procédure 2025-2026

Vous avez été accepté à l'une des formations proposées par l'IMPGT et vous avez validé votre année précédente ?
Vous pouvez donc procéder à votre inscription administrative et pédagogique.



Je suis nouvel étudiant à Aix-Marseille Université

Vous avez obtenu une admission préalable sur l'une de ces plateformes :
Parcoursup, Mon Master, E-Candidat, Etudes en France

Étape 1 : Procéder à l'inscription administrative

Après avoir confirmé votre admission :

- Cliquez sur le lien IAWEB primo pour accéder au portail des inscriptions

 https://pagesinterscol.univ-amu.fr/prod/acc_iaprimo.php



Je suis nouvel étudiant à Aix-Marseille Université

Vous redoublez, vous avez validé votre année universitaire et/ou avez une admission préalable sur l'une de ces plateformes : E-candidat, Mon Master

Étape 1 : Procéder à l'inscription administrative

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur la rubrique SCOLARITÉ
- Cliquez sur l'onglet RÉINSCRIPTION

Procédez à votre réinscription administrative.

 <https://ent.univ-amu.fr>

Étape 2 : Obtenir l'attestation CVEC

En formation initiale : Tous les étudiants doivent s'acquitter, chaque année, par paiement ou exonération (pour les étudiants boursiers*), de la CVEC - Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

En formation continue : Les étudiants n'ont pas à s'acquitter de la CVEC ni à fournir d'attestation.

*Exonération prise en compte automatique sur le site du CROUS.

 <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Étape 3 : (ré)activer l'espace numérique de travail ENT

Nouvel étudiant à l'IMPGT ou à Aix-Marseille Université : Vous allez recevoir un mail vous indiquant votre identifiant et mot de passe pour activer votre ENT. Activez votre compte en vous connectant.

Déjà étudiant à l'IMPGT ou Aix-Marseille Université : votre identifiant et mot de passe sont inchangés.

 <https://ent.univ-amu.fr>

Étape 4 : Déposer les pièces justificatives

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur l'onglet SCOLARITÉ
- Cliquez sur l'onglet PIÈCES JUSTIFICATIVES
- Déposez les pièces

Le certificat de scolarité n'est délivré qu'après vérification des pièces justificatives par la gestionnaire de scolarité.

 <https://ent.univ-amu.fr>

Étape 5 : Obtenir son certificat de scolarité

Vous allez recevoir un message vous informant que vos pièces ont été validées. Vous pourrez alors télécharger votre certificat de scolarité sur votre ENT :

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur l'onglet CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Les modalités de retrait de votre carte étudiante vous seront communiquées par la scolarité à la rentrée universitaire.

 <https://ent.univ-amu.fr>

Étape 6 : Procéder à l'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle permet d'indiquer vos choix d'options et de bonus.
Courant septembre, la scolarité vous indiquera par mail la marche à suivre via votre ENT.

